



DESTINATAIRES : À tous les médecins et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 5 avril 2020

OBJET : Nouvelle directive concernant le port du masque de procédure

La Direction de santé publique exige maintenant le **port du masque de procédure en tout temps pour les médecins et les travailleurs de la santé qui donnent des soins en contact étroit (à moins de deux mètres) aux usagers.**

Dans une première étape, cette recommandation s'adresse en priorité aux médecins et aux employés dispensant des soins en contact étroit, à moins de deux mètres des usagers, dans les secteurs suivants :

- Urgences;
- Unités de soins et services hospitaliers;
- URFI et UTRF;
- CHSLD;
- Services de soutien à domicile (SAD);
- Services préhospitaliers d'urgence;
- GMF, autres cliniques médicales et points de service en CLSC pour tous les patients ambulatoires (importance de favoriser la téléconsultation).

Une fois le déploiement de cette première étape complétée, et tenant compte des précisions attendues à la directive, une analyse rapide de l'ensemble des autres secteurs d'activités sera réalisée, dès ce lundi 6 avril 2020.

Vu la pénurie de masques, il est important d'optimiser le port de celui-ci, de l'individualiser selon les tâches cliniques et de prendre note des précisions suivantes concernant cette directive :

Les médecins et les employés conservent leur masque pour toute la durée de leur quart de travail, sauf dans les circonstances suivantes :

- Après un contact à moins de deux mètres d'un patient en isolement gouttelettes ou gouttelettes-contact ou gouttelettes-contact protection oculaire*;
- Si le masque est visiblement souillé;
- Si le masque est très humide.

...2

*Pour les patients COVID-19 suspects ou confirmés en cohortes en zone tiède ou chaude, le masque peut être gardé pour voir plusieurs patients dans la même zone; le masque devra donc être changé à la sortie de la zone.

Lorsque les médecins et les employés doivent retirer leur masque dans d'autres circonstances, par exemple pour boire ou manger, ils pourront le ranger dans un sac en plastique et le réutiliser ensuite. Pour mettre le masque dans le sac, plier le masque de façon à ce que l'extérieur du masque soit replié sur lui-même, en procédant à l'hygiène des mains avant de reprendre le masque dans le sac et après l'avoir remis. Le conserver envers soi par la suite.

Il est important de mentionner qu'il n'est pas sécuritaire d'abaisser le masque de procédure sur le menton ou dans le cou. S'il est nécessaire de replacer le masque ou d'y toucher (ce qui devrait être très rare), l'hygiène des mains est obligatoire avant et après. L'hygiène des mains avant de mettre le masque ou après l'avoir retiré est primordiale.

Pour les secteurs dotés d'une barrière physique (ex. : plexiglass), le port du masque de procédure n'est pas nécessaire.

La sécurité de nos médecins et de nos employés est primordiale, c'est pourquoi nous vous demandons de vous assurer des techniques recommandées pour le port du masque de procédure, notamment l'hygiène des mains, avant de mettre le masque ou après l'avoir retiré.

Merci de votre collaboration!

Le comité de Sécurité civile du CISSS de Chaudière-Appalaches

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard